



CSE

Déclaration

ORLY, JEUDI 21 JUILLET 2022

PARTICIPATION, PEG, PER-COL, ACTIONNARIAT SALARIE

Pour 2022, on peut espérer en fonction des résultats de l'entreprise, avoir quelque chose en termes de participation et d'intéressement, bien que pour chacun de ces deux dispositifs il n'y a aucune garantie à ce jour pour les salariés.

Ce n'est pas comme pour les actionnaires à qui notre PDG a donné des garanties sonnantes et trébuchantes en termes de dividende par action. Le quoiqu'il en coûte version ADP, ce sont les salariés qui doivent le payer et ce sont les actionnaires qui doivent en bénéficier.

Nous avons fait figurer sur un petit graphique l'évolution du dividende par action d'une part, du montant moyen net du total participation + intérressement d'autre part. Avec la garantie dès cette année, quel que soit le résultat d'ADP, de verser 1 € de dividende par action, et carrément 3 € par action aussi bien en 2023 qu'en 2024.

On remarque qu'en 2006, ADP avait versé 0,94 € par action et dans le même temps les salariés avaient bénéficié de la participation et de l'intérressement avec un montant moyen de 2 161 €. Si l'on fait le parallèle avec 2022, est-ce que la Direction peut garantir un montant moyen net de 2 300 € pour le total participation + intérressement ? La loi le permet, avec les dispositifs de supplément de participation et d'intérressement que le PDG actuel, contrairement à son prédécesseur, se refuse d'activer. Faudra-t-il que nous fassions appel, comme pour les salaires, à M. Clément Beaune, qui apparemment est un bien meilleur interlocuteur que la Direction d'ADP ?

En poursuivant le parallèle, est-ce que la Direction peut garantir pour 2023 et 2024 entre 5 000 € et 6 000 € de montant moyen de participation / intérressement alors que les actionnaires toucheront un minimum de 300 millions d'euros au titre de leurs dividendes ? Nous savons bien avec l'expérience de PACT que notre PDG n'offre aucune garantie aux salariés. C'est même pire ! Pour le PDG, même les accords collectifs n'ont strictement aucune valeur quand on considère tous les accords qu'il a dénoncé unilatéralement. Le PDG fait de beaux discours dans les médias sur le partage de la valeur mais dans son entreprise le partage n'existe pas. On se demande d'ailleurs pourquoi les syndicats sont les seuls à devoir respecter les accords signés alors que le PDG les déchire unilatéralement comme bon lui semble.

D'ailleurs dès l'année dernière, au SAPAP nous avions revendiqué, comme les accords PEG et PER COL le permettent, la distribution d'un abondement unilatéral à TOUS les salariés de l'entreprise. C'est en effet possible dans la limite de 2 % du PASS aussi bien dans le PEG que dans le PER COL, à condition que ce soit une distribution uniforme. Jamais le PDG n'a daigné nous répondre. Et cette année lors des négociations salariales, la Direction a même délibérément choisi de diviser pour mieux régner en essayant de faire passer un dispositif catégoriel de retraite supplémentaire.

Puisque le PDG et la Direction ne répondent jamais à nos demandes légitimes d'un partage équitable des richesses, nous nous adresserons donc en temps voulu aux responsables politiques pour réclamer ce partage équitable des richesses créées par les salariés d'Aéroports de Paris.

ORLY

Bureau 5410 - BP288
94544 Orly Aérogare Cedex
01 49 75 06 46 - sapapol@adp.fr

SAPAPADP.ORG

CDG / LE BOURGET

Aérodromes Secondaires

Module MN - BP 24101
95711 Roissy CDG Cedex
01 48 62 74 55 - sapapry@adp.fr